

# Mémoire

## Les traversées de rues accessibles et sécuritaires, une affaire de toutes et de tous !

---

Déposé dans le cadre de la *Consultation publique - La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active* tenue par la Commission sur le transport et les travaux publics de la ville de Montréal.



Publié en mars 2023  
Dernière modification mars 2023  
Par Moelle épinière et motricité Québec

## Table des matières

---

<b>ABRÉVIATIONS UTILISÉES .....</b>	<b>2</b>
<b>1- MISSION ET OBJECTIFS DE MOELLE ÉPINIÈRE ET MOTRICITÉ QUÉBEC .....</b>	<b>3</b>
CHAMPS D'ACTIVITÉ, RÔLES ET ENGAGEMENTS .....	3
<b>2-DES PRINCIPES DE BASE POUR DES TRAVERSÉES ACCESSIBLES ET SÉCURITAIRES .....</b>	<b>5</b>
<b>3-LES RÉALITÉS DES PERSONNES BLESSÉES À LA MOELLE ÉPINIÈRE .....</b>	<b>5</b>
<b>4-AUTONOMIE .....</b>	<b>6</b>
<b>5-VITESSE .....</b>	<b>6</b>
<b>6-VISIBILITÉ .....</b>	<b>6</b>
<b>7-BATEAUX-PAVES .....</b>	<b>7</b>
<b>8-SALUBRITÉ .....</b>	<b>7</b>
<b>9-L'HIVER!.....</b>	<b>8</b>
<b>10-TRAVAUX DE VOIRIE .....</b>	<b>8</b>
<b>11-PARTAGE DE LA ROUTE .....</b>	<b>8</b>
<b>12-CAMPAGNE DE SENSIBILISATION.....</b>	<b>9</b>
<b>13-CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>
<b>SOMMAIRE DE NOS RECOMMANDATIONS : .....</b>	<b>10</b>

## Abréviations utilisées

---

FR	Fauteuil roulant
MÉMO-Qc	Moelle épinière et motricité Québec
PLM	Personne ayant une lésion de la moelle épinière

## 1- Mission et objectifs de Moelle épinière et motricité Québec

---

Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc) est un organisme à but non lucratif qui existe depuis 1946, auparavant connu sous le nom d'Association des paraplégiques du Québec. Il vise à servir la cause des personnes vivant avec une lésion à la moelle épinière (PLM). Par ses activités, ses actions, ses services, son histoire et ses interventions, MÉMO-Qc a su s'affirmer comme l'organisme de référence, d'influence et d'avant-garde incontournables pour tout ce qui concerne cette population au Québec. Plus de 1200 membres dont 80 bénévoles dans toutes les régions du Québec contribuent au dynamisme de son réseau et à sa vitalité démocratique.

La mission fondamentale de MÉMO-Qc est de tout mettre en œuvre pour améliorer l'autonomie et la qualité de vie des PLM, et ce, dans toutes les sphères où cela est possible, afin que celles-ci puissent envisager l'avenir avec optimisme. Dans cette optique, l'organisation intervient dans tous les champs d'activités où son engagement peut avoir un impact significatif à court, moyen ou long terme.

Des services d'intégration au financement de la recherche scientifique, MÉMO-Qc s'investit avec sérieux et dynamisme dans tous les domaines où elle s'engage au nom de la qualité de vie et de la cause des PLM. L'organisme se fait aussi un devoir de pratiquer ce qu'il prêche et, de ce fait, plusieurs de ses employés sont des PLM, et ce, non seulement parce que ces derniers sont fort bien placés pour comprendre d'autres gens dans la même condition qu'eux, mais aussi, et avant tout parce que MÉMO-Qc y trouve entièrement son compte en matière de compétences.

### CHAMPS D'ACTIVITÉ, RÔLES ET ENGAGEMENTS

#### Services d'intégration

- 1) Soutenir les PLM et leur famille en les accompagnant et assurant un suivi tout au long du continuum de services, de la période du diagnostic en passant par la réadaptation physique jusqu'au retour dans la communauté.
- 2) Favoriser la réinsertion sociale des PLM afin qu'elles puissent reprendre leur place dans la société.
- 3) Développer des partenariats avec les institutions et les intervenants clés du réseau de la santé afin de mieux coordonner l'offre de service.
- 4) Maintenir des liens synergiques avec les organismes, institutions et entreprises voués au mieux-être des personnes ayant un handicap.

#### Services d'employabilité

- 1) Faciliter la réintégration dans le milieu professionnel et optimiser le maintien en emploi des personnes ayant une limitation physique ou neurologique en les guidant et les soutenant dans leur processus de recherche d'emploi, de changement de carrière ou de retour aux études.
- 2) Offrir un *counselling* d'emploi, une aide à la rédaction de CV et à la préparation aux entrevues, apprentissages des méthodes de recherche d'emploi, etc.
- 3) Collaborer avec différents professionnels afin de procéder à des évaluations de capacité de travail ou encore à des adaptations de postes de travail.

- 4) Sensibiliser les employeurs à l'embauche de personnes ayant une limitation physique ou neurologique.
- 5) Intervenir comme intermédiaire entre les futurs employeurs et les futurs employés afin que chacun puisse comprendre les attentes de l'autre.
- 6) Participer aux tables de concertation sur l'emploi et le développement socio-économique.

#### Défense des droits et intérêts

- 1) Faire des représentations, à titre d'organisme ayant une expertise dans le domaine du handicap physique, particulièrement les lésions médullaires, auprès de différentes instances publiques, parapubliques et autres, afin d'apporter notre vision et notre éclairage pour l'élaboration, la révision ou l'adoption de politiques, orientations ayant un impact sur la vie des PLM.
- 2) Accompagner les PLM dans leurs démarches visant à faire valoir leurs droits.
- 3) Aider au règlement de dossiers collectifs impliquant des PLM.
- 4) Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des groupes ciblés, afin de prévenir les traumatismes à la moelle épinière.

#### Soutien à la recherche scientifique

- 1) Contribuer à l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement de la moelle épinière ainsi que sur les lésions médullaires et leurs conséquences.
- 2) Soutenir, à la mesure de nos moyens, la recherche pour trouver des moyens de traiter et de guérir les lésions médullaires.
- 3) Participer activement au développement d'une infrastructure durable pour la recherche sur la moelle épinière.

#### MÉMO-Qc à Montréal

MÉMO-Qc compte plus de 600 membres qui habitent et fréquentent régulièrement le territoire de la ville de Montréal. Notre association travaille aussi en concertation avec des institutions du réseau de la santé<sup>1</sup>, avec des instances et organismes municipaux<sup>2</sup> ainsi qu'avec des partenaires communautaires et de recherche<sup>3</sup>.

MÉMO-Qc salue l'initiative de la consultation sur les traversées de rue de Réalisons Montréal et sa volonté d'amélioration constante de l'accessibilité de son territoire à l'ensemble de sa population.

---

<sup>1</sup> Notamment l' Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal.

<sup>2</sup> Tels le Regroupement des Usagers du Transport Adapté et accessible de l'île de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal.

<sup>3</sup> Par exemple le Collectif d'organismes pour la défense des droits des personnes en situation de handicap, le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées et le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain.

## 2-Des principes de base pour des traversées accessibles et sécuritaires

---

Voilà plus de 75 ans que MÉMO-Qc recueille les expériences et pistes de solutions de ses membres en lien avec leurs déplacements dans la ville de Montréal. Par ce présent document, nous tenterons d'attirer votre attention sur des problématiques identifiées par des personnes en situation de handicap moteur. Nous vous présenterons des recommandations afin de rendre leurs traversées de rue plus accessibles et sécuritaires.

Au-delà des traversées les plus achalandées, c'est sur tout le territoire de Montréal que les personnes sont en droit de réclamer un accès. D'ailleurs avec l'évolution démographique, on peut s'attendre à une présence plus dispersée des personnes à mobilité réduite. Agir dès maintenant sur la globalité du territoire peut être avisé.

Rappelons aussi qu'une démarche pour rendre les traversées de rues plus accessibles et plus sécuritaires doit s'inscrire dans une réflexion et des actions sur l'ensemble des chaussées destinées autant aux automobilistes, qu'aux cyclistes, qu'aux piétons, qu'aux personnes à mobilité réduite et à celles ayant des déficiences sensorielles.

Si les traversées de rues sont déterminantes dans les déplacements, encore faut-il pouvoir s'y rendre! De nombreux obstacles permanents ou temporaires (poteau, bac de déchets, vélo attaché, pancartes de signalisation ou cônes de travaux, amoncellement de neige, etc.) peuvent entraver la libre circulation des personnes à mobilité réduite. Les trottoirs endommagés compromettent aussi la sécurité des personnes en fauteuil roulant (FR) qui souvent, n'ont pas d'autre choix que d'emprunter les rues achalandées à leurs risques et périls.

## 3-Les réalités des personnes blessées à la moelle épinière

---

Rappelons que les membres de MÉMO-Qc sont principalement des personnes blessées à la moelle épinière qui se déplacent en fauteuil roulant.

Comme les automobilistes s'attendent à voir des piétons « standards » traverser la rue et prêtent une attention en fonction de leurs attentes, la vulnérabilité des personnes se déplaçant en FR prend plusieurs formes :

- Elles sont plus basses qu'un adulte debout, ce qui les rend moins visibles et limite la portée de leur vision. Aussi, elles se trouvent plus souvent à l'extérieur du champ de vision des rétroviseurs.
- Une bonne partie des personnes en FR ont un temps de réaction plus long ce qui limite leur possibilité d'éviter des obstacles ou des surprises.
- Leur vitesse de déplacement peut varier d'une personne à l'autre (par exemple si la personne utilise un fauteuil manuel ou motorisé) et selon les situations.
- De plus, les personnes en FR ont besoin d'un espace plus large pour se déplacer et plus ample pour tourner.

- Des obstacles anodins pour des piétons sont souvent infranchissables pour des personnes en fauteuil roulant.

## 4-Autonomie

---

Notre intervention s'appuie sur le principe d'autonomie qui veut qu'une personne puisse circuler par elle-même sans avoir à recourir à une autre personne, comme, par exemple, un brigadier. L'autonomie réfère aussi au fait de pouvoir faire des choix quant aux itinéraires et les moyens de transport les plus appropriés à leur mode de vie.

## 5-Vitesse

---

Ralentir la circulation automobile est un premier principe. Nul besoin de rappeler que la vitesse réduit la capacité de réagir et augmente les dommages en cas d'impact.

**Nous recommandons** aussi l'installation d'un plus grand nombre de ces feux de circulation aux carrefours plus achalandés.

Dans les secteurs résidentiels, les saillies de trottoirs et les dos d'âne se révèlent une bonne façon pour obliger les automobilistes à ralentir.

**Nous recommandons** leur installation plus répandue.

Quant aux feux piétons à décompte numérique, le temps alloué pour la traversée de rue semble trop court pour plusieurs. Bien que les ilots refuges offrent une pause, le sentiment de sécurité et la tolérance au stress peuvent être mis à mal, spécialement si cet ilot est occupé par plusieurs personnes à la fois.

**Nous recommandons** aussi de prolonger la durée de ces feux afin de laisser le temps de franchir l'intersection entièrement et de façon sécuritaire.

## 6-Visibilité

---

Nous avons nommé plus haut que la visibilité ainsi que la portée de vision des personnes en fauteuil roulant sont plus limitées. Bien qu'un effort soit demandé pour les traversées de dans rue les plus achalandées, gardons à l'esprit que toutes les intersections gagnent à être mieux éclairées.

**Nous recommandons** l'ajout et la bonification de l'éclairage aux intersections.

De plus, rappelons que les bancs de neige limitent la vision et la visibilité de tous, autant celle des piétons que celle des personnes en FR et celle des automobilistes.

**Nous recommandons** une attention spéciale à bien dégager la neige à proximité des carrefours.

La végétation abondante et haute peut aussi nuire à la visibilité.

**Nous recommandons** un entretien régulier des plantes et des arbres afin de garder un champ de vision dégagé est nécessaire autant pour les automobilistes que pour tous ceux qui circulent aux abords des traversées.

Repérer les noms des rues occupe l'attention des automobilistes qui négligent alors leur vigilance envers les piétons ou les personnes en fauteuil roulant.

**Nous recommandons** l'installation de deux panneaux par intersection pour indiquer le nom des rues.

## 7-Bateaux-pavés

---

Trois problèmes sont souvent rencontrés : celui de la pente, celui du seuil et celui de son repérage. La norme veut que le bateau-pavé ait une pente de 1:12. Il doit être fait de matériaux antidérapants et son assemblage doit être stable. Aussi, des seuils de bateaux-pavés dépassant la norme de 13 mm sont problématiques, car ils en compromettent l'accès.

Le marquage des bateaux-pavés et des traverses est déterminant afin que les personnes se déplaçant en fauteuil roulant puissent repérer leur parcours pour monter ou descendre du trottoir en toute sécurité, et ce, malgré l'éblouissement du soleil ou la pénombre.

**Nous recommandons** la mise aux normes de l'ensemble des bateaux-pavés sur le territoire de la ville de Montréal.

**Nous recommandons** un entretien rigoureux des bateaux-pavés pour en maintenir la qualité et la visibilité dans le temps.

## 8-Salubrité

---

La propreté des chaussées a une importance capitale lorsque nos mains sont le moteur qui propulse nos déplacements. Les coins de rue sont souvent le lieu d'amoncellement de débris, de poussière boueuse ou d'eau stagnante, ce qui expose les personnes en FR manuel à des saletés ou même à des contaminants. Du sable et du gravier s'y retrouvent souvent, aussi.

**Nous recommandons** un effort particulier au balayage et au nettoyage des traversées de rue et de leurs abords.

## 9-L'hiver!

---

La neige et la glace sont de grands défis pour les personnes à mobilité réduite, autant celles sur pieds que sur roues. L'accumulation de neige et la glace limite considérablement leurs déplacements et peut même les confiner pendant quelques jours à la maison malgré leurs engagements professionnels, sociaux ou leurs rendez-vous médicaux. Elle empêche aussi l'utilisation de la rampe d'accès aux véhicules de transport adapté.

**Nous recommandons** que le déneigement des trottoirs des bateaux-pavés et leurs abords soit traité de façon aussi prioritaire que le déneigement des rues.

**Nous recommandons**, au printemps, que le marquage des traverses pour les piétons soit rafraîchi afin d'en assurer la visibilité.

## 10-Travaux de voirie

---

L'accessibilité des rues et des trottoirs est compromise lorsque des travaux empiètent sur les espaces de circulation. Les aménagements temporaires pour rediriger ou protéger la circulation piétonne n'incluent pas toujours des rampes ou présentent des rampes qui ne respectent pas les normes. Parfois des pancartes ou des cônes annonçant les travaux sont mis en plein milieu du trottoir et bloquent le passage.

**Nous recommandons** des directives claires ainsi que le contrôle de leur mise en œuvre afin d'assurer la sécurité et la circulation des personnes en fauteuil roulant dans ces lieux.

## 11-Partage de la route

---

Nous invitons à considérer les traversées de rue comme des espaces cruciaux de partage de l'espace urbain et des voies de circulation : routes, pistes cyclables, trottoirs, etc. Ces abords de carrefours doivent être réalisés et entretenus de manière à prévoir de l'espace et la sécurité pour tous ces usagers.

Les pistes cyclables bidirectionnelles semblent apporter une complexité supplémentaire au partage de la route.

**Nous recommandons** une évaluation de cet aménagement en faveur d'une plus grande sécurité de tous les usagers des traversées de rues.

## 12-Campagne de sensibilisation

---

Au-delà de l'aménagement physique des lieux, l'accessibilité et la sécurité des traversées de rue relèvent du vivre ensemble et font appel à la collaboration de toute la population. Une campagne de sensibilisation qui s'adresse à l'ensemble des usagers des voies de circulation semble être une pièce importante dans la mise en œuvre de cette visée. Les approches et les ressources devraient être diversifiées afin de rejoindre un large public.

## 13-Conclusion

---

Encore une fois, MÉMO-Qc salue l'initiative de cette consultation et considère que la ville de Montréal doit assumer un leadership dans le sens de l'accessibilité universelle. MÉMO-Qc a tenté de rappeler que l'accessibilité et la sécurité des traversées de rue doivent être traitées dans une perspective plus large de vivre ensemble et d'exercice de droits fondamentaux pour l'ensemble de la population.

MÉMO-Qc remercie la Commission sur le transport et les travaux publics ainsi que les maîtres d'œuvre de la consultation publique sur les traversées de rue pour l'attention portée à nos propos. Notre visée étant de favoriser l'autonomie et d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, nous avons à cœur de porter leur voix dans le cadre de cette consultation. Nous espérons avoir pu contribuer à une meilleure compréhension des besoins spécifiques de nos membres, des personnes en situation de handicap et principalement blessées médullaires, des citoyens aspirant à prendre part à l'espace et à la vie sociale et publique.

## Sommaire de nos recommandations :

### Nous recommandons

1. L'installation plus répandue et d'un plus grand nombre de feux de circulation aux carrefours plus achalandés.
2. Le prolongement de la durée de ces feux afin de laisser le temps de franchir l'intersection entièrement et de façon sécuritaire.
3. L'ajout et la bonification de l'éclairage aux intersections.
4. D'apporter une attention spéciale à bien dégager la neige à proximité des carrefours.
5. L'entretien régulier des plantes et des arbres afin de garder un champ de vision dégagé est nécessaire autant pour les automobilistes que pour tous ceux qui circulent aux abords des traversées.
6. L'installation de deux panneaux par intersection pour indiquer le nom des rues.
7. La mise aux normes de l'ensemble des bateaux-pavés sur le territoire de la ville de Montréal.
8. L'entretien rigoureux des bateaux pavés pour en maintenir la qualité et la visibilité dans le temps
9. Un effort particulier au balayage et au nettoyage des traversées de rue et de leurs abords.
10. De traiter de façon prioritaire le déneigement des trottoirs des bateaux-pavés et leurs abords.
11. De rafraichir le marquage des traverses pour les piétons chaque printemps.
12. L'adoption de directives claires ainsi que le contrôle de la mise en œuvre des travaux de voirie afin d'assurer la sécurité et la circulation des personnes en fauteuil roulant.
13. L'évaluation de cet aménagement de l'espace urbain et des voies de circulation pour favoriser d'une plus grande sécurité de tous les usagers.